



Lettre d'information N°60 - 16 avril 2026

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles



A la une

Hausse des prix des intrants agricoles : Le Gouvernement a annoncé 20 millions d'euros pour la prise en charge exceptionnelle des cotisations sociales agricoles.

Distillation de crise 2026 : Une décision de FranceAgriMer n° INTV-GPASV-2026-018 du 14 avril 2026 met en œuvre une aide à la distillation de crise pour l'année 2026.

Restructuration et reconversion du vignoble : Une décision de FranceAgriMer n° INTV-GPASV-2026-21 du 15 avril 2026 modifie la décision INTV-GPASV-2026-02 du 28 janvier 2026 relative aux conditions d'attribution de l'aide à la restructuration et à la reconversion du vignoble en application du plan stratégique national pour la campagne 2025-2026. Les changements portent sur le calendrier.

Dans le reste de l'actualité

Aide exceptionnelle aux producteurs de noisettes : Une décision de FranceAgriMer n°INTV-GECRI-2026-03 du 8 avril 2026 met en place un dispositif exceptionnel d'aide destiné aux exploitations spécialisées dans la production de noisettes, fortement impactées par des pertes économiques liées à la campagne 2024.

Appel à projets PAM : Une décision de FranceAgriMer n° INTV-SIIF-2026-12 du 15 avril 2026 apporte des changements à la décision n° INTV-SIIF-2024-98 du 21 octobre 2024 concernant l'appel à projets " structuration de filières - PAM " dans le cadre du fonds en faveur de la souveraineté et des transitions. Ces ajustements portent sur les modalités de versement de l'aide ainsi que sur les conditions pouvant entraîner une réduction de celle-ci.

Programmes d'information sur les vins de l'UE : La décision de FranceAgriMer n° INTV-POP-2026-029 du 13 avril 2026 encadre la mise en œuvre, pour la période 2023-2027, d'un programme d'information dans les Etats membres concernant les vins de l'Union européenne, conformément à l'article 58 du règlement (UE) 2021/2115. Cette décision officialise l'ouverture d'un appel à projets pour la campagne 2026-2027, couvrant des actions à réaliser du 1er août 2026 au 31 juillet 2027.

Reconnaissance de catastrophe naturelle : Un arrêté du 3 avril 2026 paru au Journal officiel du 14 avril 2026 porte constatation de l'état de catastrophe naturelle dans plusieurs communes.

Pulvérisation par drones : Le décret n°2026-270 du 14 avril 2026 précise les modalités d'autorisation des applications phytosanitaires par aéronef sans personne à bord.

Dermatose nodulaire contagieuse : La campagne 2026 de vaccination contre la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) est officiellement lancée. L'objectif est de maintenir la couverture vaccinale de l'ensemble des bovins présents dans les ex-zones réglementées durant l'été et toute la période d'activité vectorielle, afin de limiter le risque de résurgence de la maladie.

Tesa : A compter du 15 avril 2026, pour les employeurs utilisant le Titre emploi simplifié agricole (Tesa), la procédure de transmission des attestations France Travail évolue.